

Convocation Conseil Municipal
Du mercredi 14 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en mairie, salle du Conseil municipal, à **19 h** le mercredi 14 septembre 2022.

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à la séance, vous pouvez donner procuration à un des membres du conseil de votre choix.

Rappel : le quorum est de 5 membres.

Ordre du jour :

- 1/ Vote de l'avenant n° 2, au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'eau potable.
- 2/ Vote de l'avenant n° 3, au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement.

Tournissan, le 08 septembre 2022

Marilyse Rivière,

Maire



Procès-verbal du Conseil municipal

du jeudi 14 septembre 2022

Présents : Marilyse Rivière, Mendoza Marie-Claude, Pascal Pamart, Guilhaumou Liliane. Sandrine Ternois Devalcourt.

Absents : Chouanet Steeve procuration à Guilhaumou Liliane. Mazuque Sébastien procuration à Mendoza Marie-Claude.

Heure début du Conseil : 19 h 20 Heure de fin du conseil : 20 h 20 mn

Secrétaire de séance : Mendoza Marie-Claude. Présidente de la séance : Marilyse Rivière

Nombre des membres en exercice inscrits au tableau : 8

Date de la convocation : le 08/09/2022

Demande de modification de l'ordre du jour en urgence pour une DM, relative à la dernière facture de RLTP pour le réseau Eau Potable, Avenue de la Promenade. Urgence pour demander le versement des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département.

Ce dernier point sera traité au troisième point de l'ordre du jour.

Vote du CM : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

Ordre du jour.

1/. Vote de l'avenant n° 2 au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'Eau potable et révision de la surtaxe communale.

Madame la maire expose aux conseillers présents les éléments suivants énumérés lors du conseil municipal en date du 08 septembre 2022.

-Les contrats de la commune avec la Société Véolia pour l'affermage des services publics Eau Potable et Assainissement prennent fin le 09 octobre 2023.

-Notre réseau Eau potable est pour une grande partie très ancien, les canalisations les plus récentes datent de la reconstruction postérieure aux inondations de 1999. Ce réseau présente des fuites de plus en plus importantes qu'il convient de supprimer étant donné que l'eau indispensable à la vie sur notre planète, est un bien qui se raréfie avec le réchauffement climatique. Des fuites et des réparations non prévues, obligeront la commune à réaliser des remplacements de conduites vétustes.

La commission de Délégation de Service Public, a émis un avis favorable à l'unanimité par 4 voix Pour. Le conseil doit donc se prononcer respectivement, après débat sur la suite à donner à cet avenant n° 2 sur l'exploitation du réseau Eau Potable par Véolia et par s'engage à baisser **la part communale de 10 cts.**

L'impact économique sur la facture annuelle de 120 m³, sera de 5,30% HT, soit 17.51€

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

2/ Vote de l'avenant n° 3 au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'assainissement.

Madame la maire expose aux conseillers présents que des travaux non répertoriés à ce jour, sur l'assainissement seront aussi indispensables dans un futur proche. Il est préférable de les réaliser avant le transfert de compétence Eau et Assainissement à la CCRLCM. Cet avenant tiendra compte des futurs travaux qui devront être réalisés en urgence.

Cette prolongation des contrats par avenants permettra au délégataire Véolia d'amortir les travaux réalisés sur une plus longue période et d'en limiter leur coût.

L'impact économique sera de 5,26 % sur la facture annuelle HT, soit 14,43 € pour l'assainissement.

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

L'augmentation annuelle HT de la facture eau potable et assainissement sera de 31,94 €, et de 34,35 € TTC pour une facture annuelle de 120 m³ consommé.

3/ D M, facture réseau eau potable.


Une Délibération Modificative de l'ordre de 550 € est nécessaire pour régler la dernière facture envoyée par la société RLTP, pour un branchement non inclus dans les factures précédentes afférentes au marché. Pour payer ce branchement commandé par la commune en Section Investissement, Budget M 49 :

- Ajouter au compte 2315 OP 111, en dépenses 550 €
- Ajouter au 131 en recettes 550€

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

La secrétaire

Marie-Claude Mendoza



La Maire

Marilyse Rivière



Liste des délibérations extraites du PV du Conseil municipal du
14 septembre 2022

-Délibération 2022-37 : Avenant n° 2 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau potable et annexes.

-Délibération 2022-38 : Avenant n°3 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement et annexes.